

9.8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires comptabilisés dans les résultats consolidés des exercices 2018 et 2017 est donnée ci-dessous :

En milliers d'euros	2018			2017		
	PWC	E&Y	Total	PWC	E&Y	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 685	1 794	3 479	1 817	1 959	3 776
Services Autres que la Certification des Comptes ⁽¹⁾	778	736	1 514	1 217	481	1 698
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2 463	2 530	4 993	3 034	2 440	5 474

(1) Les services autres que la certification des comptes sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité, consultations en matière réglementaire et « due diligence » d'acquisition.

Les montants mentionnés ci-dessus intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de certifications des comptes et de services autres que la certification des comptes (« SACC ») réalisées auprès d'Amundi et ses filiales :

- par « Ernst & Young et Autres », pour 865 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 59 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ;
- par « PricewaterhouseCoopers Audit », pour 798 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 175 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.